Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP PH, veuillez visiter :
capaph.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP PRODUCTIONS HORTICOLES • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

CAP PH

Épreuve E1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

Session 2026 • Code sujet : **26-CAPA-MA-E1** • Durée : **120 minutes** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Histoire : l'évolution des droits des femmes en France** (4 questions) — **Page 3**
2. **Géographie : des territoires reliés par des échanges** (3 questions) — **Page 5**
3. **Enseignement moral et civique : égalité et respect dans la vie collective** (3 questions) — **Page 7**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://capaph.fr/assets/annales/cap-ph/Histoire-Géographie/2026/CAP PH - Histoire-Géographie - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Histoire : l'évolution des droits des femmes en France

Le candidat étudie deux textes juridiques : l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et l'article 17 de l'ordonnance de 1944. Il les situe, les compare et évalue ce qu'ils permettent de comprendre sur l'évolution des droits des femmes et sur les limites de l'égalité juridique.

Histoire

Question 1.1. Présenter le document DT 1A en indiquant sa nature, sa date, son auteur ou son autorité émettrice, ainsi que la situation historique dans laquelle il est publié.

Le DT 1A est un **texte juridique** : l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il est adopté le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante. Il s'inscrit au début de la Révolution française, lorsque les députés réorganisent les pouvoirs et affirment de nouveaux principes politiques, notamment la participation des citoyens à la formation de la loi. Le texte énonce ces principes, mais ne décrit pas à lui seul leur application dans la société.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adopté le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante, au début de la Révolution française.

Question 1.2. Relever dans les documents DT 1A et DT 1B une idée commune concernant les droits des citoyens, puis une différence importante entre les deux textes.

Les deux textes abordent la participation des citoyens à la vie politique. Toutefois, l'article de 1789 ne mentionne pas explicitement les femmes, tandis que l'ordonnance de 1944 leur reconnaît explicitement des droits électoraux égaux à ceux des hommes.

Document	Information explicite	Différence
DT 1A, 1789	Les citoyens peuvent participer à la formation de la loi.	Les femmes ne sont pas nommées.
DT 1B, 1944	Les femmes sont électrices et éligibles.	L'égalité électorale avec les hommes est explicite.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les deux textes évoquent la participation politique, mais seul celui de 1944 reconnaît explicitement aux femmes les mêmes droits électoraux qu'aux hommes.

Question 1.3. Expliquer en quoi le document DT 1B constitue une avancée concernant les droits politiques des femmes. Appuyer la réponse sur une citation précise du document.

Le DT 1B constitue une avancée majeure : il reconnaît aux femmes le droit de voter et celui de se présenter aux élections, dans les mêmes conditions que les hommes. L'article 17 précise : **« Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. »** Adoptée le 21 avril 1944 dans le contexte de la

Libération et du rétablissement des institutions républicaines, l'ordonnance établit ces droits. Les femmes votent pour la première fois aux élections municipales d'avril 1945.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> En 1944, les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité dans les mêmes conditions que les hommes. Elles votent pour la première fois en 1945.

Question 1.4. Montrer la portée et les limites des documents DT 1A et DT 1B pour comprendre l'évolution des droits des femmes. Distinguer ce que ces textes établissent juridiquement de ce qu'ils ne permettent pas, à eux seuls, de connaître sur la réalité de l'égalité dans la société.

Ces textes montrent une évolution des droits politiques, mais ils n'ont pas la même portée. En 1789, l'article 6 affirme le droit des citoyens à participer à la formation de la loi sans nommer les femmes. En 1944, l'ordonnance établit explicitement leur droit de vote et d'éligibilité dans les mêmes conditions que les hommes.

- Ils attestent des droits reconnus juridiquement à leur date.
- Ils ne prouvent pas que l'égalité soit réalisée dans les faits, ni que femmes et hommes participent autant à la vie politique.
- Ils ne renseignent pas seuls sur les inégalités sociales, professionnelles ou sur les pratiques.

D'autres sources sont nécessaires pour étudier ces réalités.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les textes établissent une évolution juridique des droits politiques, mais ne suffisent pas à mesurer l'égalité réelle dans la société.

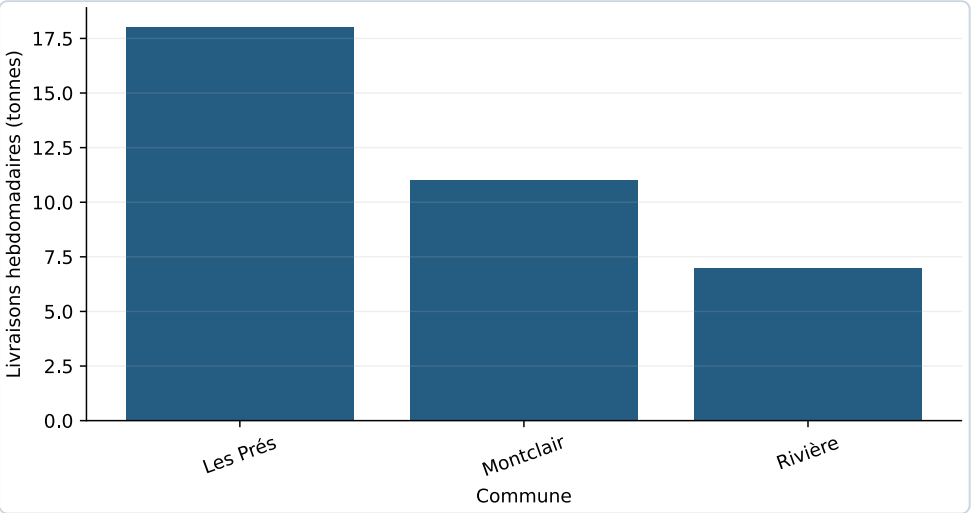
2. Géographie : des territoires reliés par des échanges

Le candidat exploite les données de trois communes reliées au marché de gros de Valmont : distances routières, livraisons horticoles hebdomadaires et population. Il compare et classe ces données, puis explique des facteurs possibles d'échanges en montrant les limites des informations disponibles.

Géographie

Question 2.1. En vous appuyant sur le document DT 2, comparer les livraisons hebdomadaires des communes. Indiquer quelle commune livre le plus et laquelle livre le moins, puis donner l'écart entre ces deux volumes.

Les Prés livre 18 tonnes par semaine, contre 11 tonnes pour Montclair et 7 tonnes pour Rivière. Les Prés livre donc le plus et Rivière le moins. L'écart entre les deux volumes extrêmes est de 18 - 7 = 11 tonnes par semaine.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Les Prés livre le plus (18 t/semaine) et Rivière le moins (7 t/semaine) : écart de 11 t/semaine.

Question 2.2. Compléter le document réponse DR 1 en classant les communes de la plus proche à la plus éloignée du marché et en reportant pour chacune sa distance routière.

Rang	Commune	Distance routière au marché
1	Les Prés	12 km
2	Montclair	38 km
3	Rivière	64 km

Les communes sont classées de la distance la plus courte à la plus longue, comme demandé sur le document réponse DR 1.

Document réponse DR 1 complété

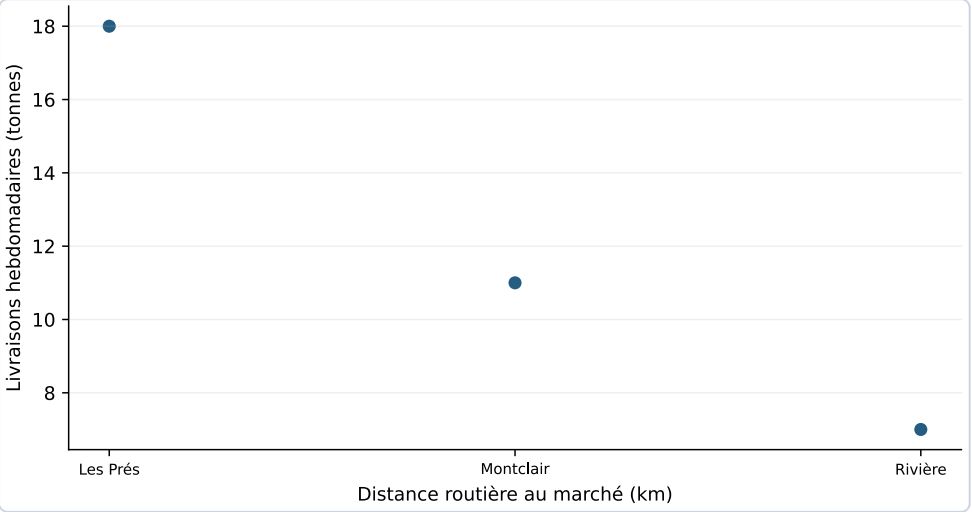
Rang, de la plus proche à la plus éloignée	Commune	Distance routière au marché (km)
1	Les Prés	12 km
2	Montclair	38 km
3	Rivière	64 km

✓ RÉPONSE À RETENIR

1. Les Prés : 12 km
2. Montclair : 38 km
3. Rivière : 64 km

Question 2.3. À partir des données du document DT 2, expliquer deux facteurs qui peuvent contribuer aux échanges entre les communes et le marché. S'appuyer sur au moins deux données chiffrées et montrer une limite de ces données pour expliquer les échanges.

La distance peut jouer sur les échanges : Les Prés, à 12 km du marché, livre 18 tonnes par semaine, tandis que Rivière, à 64 km, en livre 7. Une population plus importante peut aussi représenter une main-d'œuvre potentielle : Montclair compte 5 600 habitants, contre 2 400 aux Prés. Ces données suggèrent des facteurs possibles, mais ne prouvent pas leur effet. Elles ne précisent ni les surfaces cultivées, ni le nombre de producteurs, ni les coûts de transport, et ne décrivent qu'une période.



✓ RÉPONSE À RETENIR

La proximité et la main-d'œuvre potentielle peuvent contribuer aux échanges, sans que ces données suffisent à en établir les causes.

3. Enseignement moral et civique : égalité et respect dans la vie collective

Une situation de groupe de discussion présente des messages dévalorisants envers une personne en raison de son sexe et le risque de leur transfert à d'autres groupes. Le candidat identifie le principe républicain concerné et propose des réactions responsables pour faire cesser la diffusion et protéger la personne visée.

Enseignement moral et civique

Question 3.1. Identifier le principe républicain mis en cause dans la situation et citer le passage du document d'appui qui permet de répondre.

Le principe mis en cause est l'égalité, car les messages dévalorisent une personne en raison de son sexe. L'article 1 de la Constitution affirme : « Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. » Ce passage fonde la réponse sur le principe d'égalité. Il ne cite pas explicitement le sexe parmi les distinctions interdites dans cet extrait, mais la situation décrite relève d'une discrimination fondée sur le sexe et appelle une réponse respectueuse de l'égalité entre les personnes.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le principe d'égalité est mis en cause : les messages dévalorisent une personne en raison de son sexe.

Question 3.2. Proposer deux actions concrètes et responsables qu'un participant peut entreprendre pour faire cesser la diffusion des messages et protéger la personne visée.

1. Demander à l'auteur de supprimer les messages et aux participants de ne pas les transférer, puis signaler la situation au responsable du groupe ou de l'activité pour qu'il intervienne.
2. Contacter en privé la personne visée pour l'écouter et lui proposer un soutien, par exemple l'accompagner auprès d'un responsable de confiance. Si une preuve est nécessaire au signalement, la conserver sans la diffuser.

Ces démarches interrompent la circulation des messages tout en évitant d'exposer davantage la personne visée.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Arrêter et signaler la diffusion, puis soutenir la personne visée sans relayer les messages.

Question 3.3. Justifier pourquoi transférer les messages à d'autres groupes ne constitue pas une réponse respectueuse de la personne visée.

Transférer les messages à d'autres groupes augmente leur diffusion et prolonge l'exposition de la personne visée à des propos dévalorisants. Cette rediffusion peut accentuer son humiliation et son préjudice, au lieu de l'aider. Elle ne respecte donc ni sa dignité ni sa volonté de ne pas voir ces propos circuler. Une réponse responsable consiste à ne pas les partager, à demander leur suppression et à signaler la situation de façon confidentielle à un responsable.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Le transfert amplifie l’humiliation et le préjudice de la personne au lieu de la protéger.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve E1 du CAP agricole, métiers de l'agriculture, support horticulture, se déroule à la session 2026 sous le code 26-CAPA-MA-E1, en 120 minutes, coefficient 2. Elle évalue l'analyse de textes sur les droits des femmes, la lecture de données territoriales concernant le marché de Valmont et la mobilisation de principes civiques face à des messages discriminatoires.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Un texte juridique établit des droits ou principes, mais ne suffit pas à décrire leur application concrète ni l'égalité réelle dans la société.
- L'ordonnance du 21 avril 1944 affirme que les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.
- Pour comparer des volumes, repérer la valeur maximale et la valeur minimale, puis calculer leur écart par soustraction.
- La distance, la population et les volumes livrés peuvent contribuer aux échanges, mais les données ne suffisent pas à en expliquer toutes les causes.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour présenter un texte historique, préciser sa nature, sa date, son auteur ou autorité émettrice et son contexte.
- Distinguer les informations explicitement présentes dans les documents des interprétations que l'on peut en tirer.
- Pour classer les communes, recopier les distances avec leur unité et vérifier l'ordre de la plus proche à la plus éloignée.
- Proposer des actions qui arrêtent la diffusion et protègent la personne, sans retransmettre les messages.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer l'écart entre les livraisons des communes ?

Repérez la livraison la plus élevée et la plus faible dans le tableau, puis soustrayez la plus faible de la plus élevée. Exprimez le résultat en tonnes par semaine.

Q : Comment utiliser les distances et la population sans tirer de conclusion trop rapide ?

Comparez les valeurs chiffrées pour proposer des facteurs possibles, comme la proximité ou la population. Précisez que ces données décrivent une période et ne démontrent pas, seules, les causes des échanges.

Q : Que faut-il rendre pour la question 2.2 et combien de temps dure l'épreuve ?

Complétez et rendez le document réponse DR 1 avec les trois communes classées de la plus proche à la plus éloignée et leurs distances. L'épreuve dure 120 minutes.

Q : Que signifie distinguer la portée juridique d'un texte et ses limites ?

La portée juridique indique les droits ou principes établis par le texte. Ses limites tiennent au fait qu'il ne décrit pas, à lui seul, la manière dont ces droits sont appliqués ni la réalité des inégalités.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capaph.fr/assets/annales/cap-ph/Histoire-Géographie/2026/CAP PH - Histoire-Géographie - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP Productions Horticoles : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.